

## ÉDITO



### DNC : attentifs, rigoureux, collectifs, solidaires !

Il y a 4 semaines, la France déclarait en Savoie le 1<sup>er</sup> foyer de dermatose nodulaire contagieuse de son histoire. Déjà 4 très longues semaines pour nos collègues éleveurs bovins des départements concernés par la zone réglementée.

Une course contre la montre s'est engagée avec pour objectif de circonscrire la diffusion du virus dont la transmission est essentiellement vectorielle. Aux premières mesures déployées - euthanasie de tous les bovins de chaque lot déclaré infecté, surveillance quotidienne de tous les animaux, interdiction stricte de leur déplacement - s'est ajoutée rapidement la vaccination obligatoire des 310 000 bovins de cette zone. Aux côtés des éleveurs et de leur GDS, la mobilisation exceptionnelle de tous, vétérinaires, services vétérinaires et de l'État, organisations et filières agricoles, Cuma, ... permet une avancée rapide de cette campagne de vaccination. Tout est grave avec cette maladie. Son impact sur la santé des troupeaux si nous la laissons se développer, l'isolement économique important de la filière bovine de la zone réglementée (au moins 14 mois après le dernier foyer ou la dernière vaccination) et bien entendu le dépeuplement des lots infectés. Pour avoir déjà accompagné plusieurs éleveurs pour d'autres maladies, le GDS mesure ce que représente cette épreuve.

En la circonstance, la primauté de l'intérêt collectif prend tout son sens. Les éleveurs concernés bénéficient d'une indemnisation de l'État leur permettant de repartir. Ils sont et doivent être épaulés. Et comme nous sommes berceau de la race montbéliarde, nous devons nous montrer solidaires en leur permettant de compléter/reconstituer les troupeaux concernés à partir de nos bonnes souches.

Vaccination, dépeuplement et biosécurité. L'objectif est clair, la méthode définie. Ensemble, agissons avec rigueur et solidarité !

Lionel Malfroy, président du GDS du Doubs

## // DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)

# L'union fait la force

Mercredi 23 juillet à Vercel, près de 400 éleveurs venus de tout le département ont participé à la réunion d'information organisée par le GDS, le GTV et la DDETSPP. La dermatose nodulaire contagieuse bovine a été auscultée sous toutes les coutures. Cette maladie qui touche exclusivement les bovins, buffles et zébus a été découverte en Savoie le 29 juin. Depuis l'inquiétude gagne du terrain chez les éleveurs.

Les acteurs de la santé animale du département ont éclairé les éleveurs sur un virus qui s'est abattu sur les bovins savoyards il y a 4 semaines. Terrifiante car nécessitant le dépeuplement du cheptel contaminé, la DNC bovine (dermatose nodulaire contagieuse) cristallise les angoisses des agriculteurs. Groupement de défense sanitaire (GDS), groupement technique vétérinaire de BFC (GTV) et direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ont travaillé de concert pour informer les éleveurs sur les tenants et aboutissants de cette maladie. « S'associer aux services de l'État et aux vétérinaires du GTV garantit la bonne information. Trop d'informations erronées ont circulé ou ont été relayées sur les réseaux sociaux » précise le président du GDS, Lionel Malfroy en ouverture de la rencontre. Côté salle, le silence est d'or. Près de 250 chaises ont été installées. Insuffisant au regard du nombre de personnes restées debout, faute de place. Le sujet inquiète. La maladie n'est pas loin.

Respecter la réglementation, d'accord, comprendre son cheminement et la genèse de son histoire c'est mieux. Loin de se lancer dans une histoire sans fin, de manière chirurgicale, Cédric Appuies, directeur du GDS et Lionel Grisot, représentant du GTV, tous deux vétérinaires s'en tiennent aux faits.

### Un virus connu

La maladie apparaît en Afrique. « La DNC est recensée pour la première fois en Zambie en 1929 » annonce Cédric Chapuis. La maladie n'est pas nouvelle. Elle est même connue. « À ce jour, nous avons 34 foyers en France. Quatre départements sont concernés par la zone réglementée, Haute-Savoie, Savoie, Isère et Ain. Nombre de foyers épidémiologiques ne signifient pas nombre d'élevages. Un élevage peut recenser plusieurs foyers. De

fait, 23 élevages sont aujourd'hui concernés par la DNC » explique Cédric Chapuis.

Une donnée qui nécessite une première explication plus en détail. « Un lot de génisses dans une pâture peut être indemne et non concerné alors que le troupeau de vaches laitières de l'exploitation est touché par la DNC. Dans la mesure où les animaux n'ont pas été mélangés depuis 28 jours, période maximale d'incubation du virus, le lot de génisses est épargné » illustre le responsable du GDS. Lionel Grisot décrit les signes cliniques. « Le taux de morbidité du cheptel est de 45 % et peut aller jusqu'à 90 %. Le taux de mortalité est de 10 %. Je rappelle que la morbidité est le nombre d'animaux que l'on voit malades par rapport au nombre d'animaux totaux. La maladie est douloureuse. Les bovins sont affaiblis, ne se nourrissent plus, ont de la fièvre et développent des nodules sur le cuir, les fameux pox-virus qui ne laissent guère de doute sur le diagnostic de la maladie ».

Et comment ce virus contamine-t-il les bovins ? Le vétérinaire de Frasnay poursuit les explications. « La transmission est mécanique via deux insectes. Les stomoxes et les tabanides que l'on appelle aussi mouches piqueuses et taons. Mécanique signifie que le virus ne se multiplie pas à l'intérieur de l'insecte comme ça peut être le cas pour la FCO. Il demeure sur les pièces buccales des insectes et se transmet directement par la piqure. Le virus a une durée de vie de maximum 24 heures sur l'insecte qui le transporte » répond Lionel Grisot à un éleveur qui pose la question. Les spécialistes détaillent la transmission directe : stomoxes et taons mais aussi sperme, larmes, gestation et croûtes très chargées en virus. La période d'incubation varie de 4 à 15 jours mais peut aller jusqu'à 28 jours. Il existe aussi une transmission dite indirecte. « Bottes, vêtements, utilisation de matériels type bétailière... sont autant de vecteurs de transmission indirects. La biosécurité sur les



Lionel Grisot, vétérinaire a répondu à de nombreuses questions.

élevages évite ou en tout cas réduit les risques » glisse Lionel Malfroy, président du GDS dont le sujet est un cheval de bataille. Transmission vectorielle entre les bovins, pas de danger pour l'homme, les spécialistes passent à la question qui heurte. Pourquoi euthanasier tous les animaux du lot ? La maladie n'est pas transmissible à l'homme ? La directrice de la DDETSPP s'y colle.

### Le dépeuplement, une nécessité

Maladie classée en catégorie A au plan européen parce que très contagieuse, avec de lourdes séquelles sur les bovins, une mortalité importante, une perte conséquente de la production laitière, de la viande et de la valeur génétique des animaux, il existe aussi des animaux infectés ne présentant pas de signes cliniques. Pour toutes ces raisons et parce que l'exportation n'est plus possible pour tout élevage de la zone réglementée, voire du pays, l'éradication du troupeau est nécessaire. « Cette maladie est classée au même titre que la fièvre aphteuse, que la peste porcine. En être indemne est une garantie sanitaire pour tous les partenaires économiques. La présence de la DNC signifie une mise sous cloche



Cédric Chapuis directeur du GDS et vétérinaire.

de toutes les exportations après vaccination pendant 14 mois. Cela concerne tous les produits issus des cheptels, lait, fromages, viande... Sans compter les pays qui refuseront l'import des animaux au-delà des 14 mois car nous ne serons plus sous statut indemne de la maladie » précise la directrice. Autant dire de très grandes difficultés pour des filières entières.

### Vaccination, uniquement sur la zone réglementée

Les participants y voient plus clair. Circonscrire la maladie pour épargner les cheptels voisins non contaminés mais aussi pour ne pas condamner les filières bovines et laitières largement exportatrices. « Dans ce malheur, nous avons de la chance d'avoir pu bénéficier de vaccins fabriqués et stockés en Afrique du Sud très rapidement. Tout le monde s'y est mis pour gagner la bataille du temps sur la maladie » poursuit Lionel Grisot. La zone réglementée s'étend sur un rayon de 50 km autour de chaque foyer d'infection.

À l'intérieur de cette zone on distingue une zone protégée qui s'étend sur une distance de 20 km autour de l'élevage touché et la seconde dite sous surveillance. « Les vaccinations ont commencé le 18 juillet à la jonction de la zone protégée et de surveillance. Les vaccins sont administrés de façon centripète et centrifuge de cette zone. Ça avance très vite car la mobilisation est forte » précise le vétérinaire. « Pourquoi ne vaccine-t-on pas également dans notre département ? » interroge une éleveuse. Disponibilité des vaccins, disparition de la qualification zone indemne condamnerait pendant plus d'une année les produits agricoles. La course contre la montre est lancée. En jouant collectivement, aux yeux des spécialistes, contenir et éradiquer le virus semble possible, l'expérience des Balkans de 2016 à 2018 en atteste. Viendra dans un autre temps, la nécessité de poursuivre le jeu collectif, celui d'aider au repeuplement des cheptels décimés.

Séverine Vivot

### Sur tous les fronts

## Circonscrire la maladie et accompagner les personnes

Président du FMSE au plan national (fond de mutualisation du risque sanitaire et environnemental), Christophe Chambon, éleveur de Montbéliardes à Sancey, s'est rendu en Savoie il y a une quinzaine de jours. « Ce que les éleveurs vivent là-bas est dramatique. C'est un traumatisme de voir disparaître ses animaux » témoigne Christophe.

Particulièrement marqué par l'entrave à l'endroit des services de l'État d'intervenir sur une ferme touchée par la DNC, Christophe Chambon assure « Laisser croire que les animaux ne seront pas abattus c'est en ajouter à la détresse des éleveurs. C'est très difficile mais la maladie doit être circonscrite le plus vite possible. Pour ça la solution passe par trois phases. 1 - dépeupler, 2 - stopper tous les déplacements bovins et 3 - vacciner » détaille-t-il. « Toutes les postures syndicales à l'encontre de ces 3 règles ne feront que retarder ce processus. Faire perdre un temps précieux et laisser la maladie se propager à d'autres élevages, c'est irresponsable » conclut le responsable du FMSE.

### Se préoccuper du mal-être

« La rigueur et le respect des consignes sont indispensables. Dans ces moments traumatisants, nous avons aussi besoin de soutien » annonce Philippe Monnet, président de la chambre d'agriculture.

La solidarité est en marche. Des barrières de contention ont été livrées semaine passée. « Une collecte s'organise pour couvrir les besoins en pots trayeurs et en groupe électrogènes afin d'éviter les mouvements d'animaux chez nos collègues savoyards. Nous devons aussi être là au moment du repeuplement des élevages touchés par la DNC. Sachez qu'il existe aussi des dispositifs personnels. Le mal-être ne doit pas être tu, Agriécoute et la MSA sont à votre disposition. Nous avons également dans notre département le dispositif Solidagri. Les numéros sont là » indique le président en pointant du doigt le tableau.

► Agriécoute : 09 69 39 29 19 ; MSA : 03 84 96 31 01 ; Solid'Agri : 03 39 59 55 23